

COMMUNIQUE DU 21 MARS 2013

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » ETABLIS PAR AEROWATT DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA
SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE



Le présent communiqué établi par Aéro watt est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).



En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°13-080 en date du 20 mars 2013 sur la note en réponse établie par la société Aéro watt.

La note en réponse établie par Aéro watt dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'Aéro watt initiée par JMB Energie ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Aéro watt qui ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 20 mars 2013, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur le site Internet d'Aéro watt (www.aerowatt.com) et peuvent être obtenues sans frais au siège social d'Aéro watt, 341 rue des Sables de Sary - 45770 Saran.

Par ailleurs, Aéro watt publiera le communiqué de presse sur ses résultats annuels le 8 avril prochain après bourse.

Aéro watt

ACTUS finance & communication

Jérôme Billerey
aerowatt@aerowatt.fr
02 38 88 64 64

Relations Presse :
Relations Investisseurs :

Anne-Catherine Bonjour
acbonjour@actus.fr
Jérôme Fabreguettes-Leib
jfl@actus.fr
01 53 67 36 36